

MUSÉE VIRTUEL DU CANADA (MVC)
PROGRAMME HISTOIRES DE CHEZ NOUS
LIGNES DIRECTRICES

(octobre 2009)

MUSÉE VIRTUEL DU CANADA

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME HISTOIRES DE CHEZ NOUS

TABLE DES MATIÈRES

- Objectifs
- Aperçu du programme
- Admissibilité
- Critères d'investissement
- Investissement
- Traduction
- Exigences relatives au Programme Histoires de chez nous

ANNEXE A

- Directives concernant le calcul des coûts ou valeurs

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

Objectifs

Les objectifs du Programme Histoires de chez nous du MVC sont les suivants :

- broser un tableau national en ligne de l'histoire du Canada en reliant des histoires locales provenant d'individus;
- inciter les Canadiens à partager avec d'autres leur patrimoine personnel;
- stimuler les partenariats entre les musées et les communautés dans le but de réaliser des expositions en ligne sur l'histoire locale;
- renforcer la capacité des plus petits musées à créer du contenu numérique tant pour la Toile planétaire que pour la programmation locale.

Aperçu du programme

En réalisant des expositions dans le cadre du Programme Histoires de chez nous, les musées travaillent avec des particuliers au sein de leurs communautés afin d'explorer des aspects spécifiques de leur histoire locale. Ensemble, ils s'engagent à raconter les histoires de ces collectivités, et, ce faisant, font connaître leur patrimoine personnel. Aux fins de ce programme, le mot « communauté » se définit comme une collectivité qui partage une histoire commune ou des intérêts similaires et qui peut se situer dans un lieu spécifique au Canada.

Les expositions dans le cadre du Programme Histoires de chez nous présentent des artefacts dans le contexte de personnes et de lieux. Chaque exposition doit avoir un sujet précis, comme, par exemple, l'industrie principale de la communauté, un événement historique significatif, les premiers pionniers, l'artisanat traditionnel ou des modes de vie, l'impact d'événements mondiaux majeurs ou des thèmes comme l'expérience des immigrants.

L'exposition raconte une histoire originale, ancrée dans le temps et l'espace. Elle donne un aperçu des événements et des gens qui ont façonné une communauté donnée. Les éléments nécessaires pour transmettre une histoire sont les chroniques de l'exposition. Comme un chapitre dans un livre, chaque chronique constitue une petite partie de l'histoire racontée sous l'égide de l'exposition.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

Un musée qui veut réaliser une exposition en ligne sous le sceau du Programme Histoires de chez nous doit utiliser le logiciel intitulé Histoires de chez nous. Le logiciel est offert gratuitement par le RCIP aux établissements dont les propositions de projets ont été approuvées. Le logiciel peut servir à créer un nombre illimité d'expositions individuelles. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un logiciel-auteur Web général et qu'il ne peut pas servir à réaliser un site Web. Le logiciel est plutôt un modèle conçu pour structurer les contenus et pour normaliser la présentation des expositions Histoires de chez nous. Pour connaître les fonctionnalités du logiciel, veuillez consulter le site du RCIP au :

http://www.rcip.gc.ca/Francais/Membres/MVC_Histoires/logiciel.html.

Nous encourageons les musées, qui souhaitent adopter une approche plus individuelle dans la réalisation d'une exposition virtuelle ou qui s'intéressent à développer du contenu éducatif, à présenter leur proposition à l'un des programmes d'investissement du MVC.

Une exposition Histoires de chez nous est élaborée à partir de photographies et de documents appartenant à des individus ou à des groupes aussi bien qu'à partir d'objets et d'images appartenant au musée lui-même. Une exposition comprend des extraits audio et textes qui ont pour but d'accompagner et d'animer les images. Elle peut également comprendre de courts vidéos et des éléments d'autres médias qui aident à raconter l'histoire de la communauté. Le logiciel Histoires de chez nous, fourni par le RCIP aux établissements participants, facilite l'intégration des différents types d'information. Il comprend également des fonctions qui permettront aux musées de présenter des diaporamas de l'exposition dans le cadre de leur programmation.

Le logiciel de bureau utilisé pour créer les expositions du Programme Histoires de chez nous ne peut pas être utilisé directement pour présenter les expositions dans le Web. Une application spéciale, développée à cet effet, est exploitée à partir du serveur du RCIP où seront hébergées toutes les expositions du Programme Histoires de chez nous. Les membres peuvent présenter leurs expositions dans leur propre site Web ou, s'ils le désirent, au moyen d'un lien vers le serveur du RCIP.¹ Les établissements

¹ Les musées qui désirent que leurs expositions Histoires de chez nous soient également hébergées dans leur propre site doivent communiquer avec le RCIP. Un logiciel serveur spécial est requis. Une autre possibilité consisterait à inclure un lien au serveur du RCIP à partir du site Web du musée.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

peuvent aussi publier leur propre disque CD/DVD de visionnement qu'ils pourront utiliser à des fins de reproduction et de vente.

Le RCIP héberge les expositions Histoires de chez nous qu'il présente sous la rubrique du même nom dans le site MVC qui se trouve à : (<http://www.museevirtuel.ca/Francais/CommunityMemories/index.html>). Les internautes peuvent y voir les expositions individuellement et explorer les sujets représentés dans les expositions multiples sur un même thème, comme par exemple l'expérience des collectivités agricoles du Canada. Le logiciel Histoires de chez nous utilise des termes prédéfinis pour classer les images et les documents, permettant ainsi une recherche automatique des éléments du Programme Histoires de chez nous, en français comme en anglais. Il n'est pas exigé que les musées participants traduisent les éléments de leurs expositions, mais ils choisiront peut-être de le faire afin d'atteindre un plus grand public.

Admissibilité

Des appels de propositions seront lancés sur une base annuelle. Pour soumettre une proposition, les musées doivent répondre aux deux critères suivants :

- être un musée public, sans but lucratif² qui a fait la preuve de son engagement à travailler en collaboration avec des collègues de l'ensemble du pays en devenant membre ordinaire ou membre contributeur du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Musée virtuel du Canada;

³ Des établissements permanents, à but non lucratif, exempts d'impôt fédéral et provincial, ouverts au public et administrés dans l'intérêt du public, dont le but principal est la conservation, la préservation, l'étude, l'interprétation, la collecte et l'exposition – à l'intention du public, pour son éducation et son plaisir – d'objets et de spécimens de valeur éducative et culturelle, y compris du matériel artistique, scientifique (animé ou inanimé), historique et technologique. Cette définition du mot musée comprend également les galeries d'art, les centres d'exposition d'art, les jardins botaniques, les parcs zoologiques, les aquariums, les planétariums, les musées de sociétés historiques et les maisons historiques, les projets de préservation et les sites qui répondent aux critères énoncés dans la phrase précédente.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

- être un musée ayant à son emploi au plus cinq employés rémunérés à temps plein. (Les établissements exploités uniquement par des bénévoles ou dont les communautés n'ont pas de définition géographique sont également admissibles.)

Les établissements membres du RCIP et MVC qui comptent plus de cinq employés rémunérés à temps plein peuvent demander un exemplaire du logiciel Histoires de chez nous mais ne sont pas admissibles à l'investissement financier du programme. Les établissements membres intéressés doivent compléter et soumettre un formulaire de proposition Histoires de chez nous lorsqu'un appel est en cours. Si vous désirez obtenir ces documents, veuillez consulter le site Web du RCIP à : http://www.rcip.gc.ca/Francais/Membres/MVC_Histoires/index.html.

Les décisions concernant le choix des propositions à retenir seront prises par le directeur général du RCIP, sur avis du Secrétariat des programmes du MVC. Le RCIP fera éventuellement appel à des sources extérieures au cours de ce processus. Il importe de savoir qu'en raison du budget limité du Programme, les propositions admissibles à l'investissement du RCIP ne peuvent pas toutes être approuvées. La priorité sera accordée à celles qui bénéficient des meilleurs partenariats communautaires ou qui font appel à la participation de plusieurs générations pour la création du contenu.

Critères d'investissement

L'évaluation des propositions par le RCIP se fondera sur les critères suivants :

1. Planification de l'exposition :

- i. le thème choisi doit être clairement défini et doit explorer un aspect particulier de l'histoire ou du mode de vie de la collectivité;
- ii. il faut fournir un plan du contenu envisagé;
- iii. détailler les sources de ce contenu, y compris les types de contenu (p. ex., images, texte, entrevues dans la collectivité, autres médias) et les fournisseurs de contenu (musées, associations, groupes, écoles, etc.);
- iv. il faut fournir un plan de production de l'exposition.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

Nota : l'exposition doit être terminée et présentée au RCIP dans les neuf mois de la signature du contrat entre le RCIP et le musée;

- v. il faut indiquer les utilisations envisagées du matériel de l'exposition ailleurs que dans le Musée virtuel du Canada.
2. Il faut indiquer le degré de participation de la collectivité à l'élaboration de l'exposition (p. ex., bénévoles, écoles, bibliothèques, Légions, organismes communautaires). La priorité sera accordée aux propositions qui démontrent un solide partenariat communautaire ou qui font appel à la participation de plusieurs générations.
 3. Il faut indiquer les plans pour faire connaître l'exposition dans la communauté pendant la phase d'élaboration de l'exposition et après que la production sera terminée.

Investissement

Histoires de chez nous n'est pas un programme de subventions ou de contributions. Pour réaliser les objectifs de ce programme, le RCIP doit conclure des ententes sur la création d'une exposition Histoires de chez nous, avec les établissements membres choisis.

L'investissement forfaitaire accordé à un musée pour sa première exposition Histoires de chez nous est de 5 000 \$. Ce montant suffit pour assurer le développement de l'exposition³ et couvrir les frais afférents encourus, tout en permettant aux communautés locales de participer à ce processus. Le RCIP fournit gratuitement le logiciel Histoires de chez nous.

Le RCIP considérera également les propositions pour des productions subséquentes.

³ Le RCIP fournira des renseignements concernant les configurations recommandées pour l'équipement et le logiciel. Afin d'obtenir de l'aide du Centre de dépannage du RCIP durant le processus de création d'une exposition, le musée doit utiliser une des configurations recommandées. Le RCIP ne peut garantir que le logiciel *Histoires de chez nous* sera compatible avec d'autres configurations.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

L'investissement forfaitaire accordé pour ces productions est de 2 500 \$. **Une** seule proposition sera admissible par appel.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

Traduction

Le RCIP encourage les établissements membres à faire traduire leurs expositions dans l'autre langue officielle. Le Réseau investira jusqu'à concurrence de 2 500\$ pour les coûts de traduction, et cela seulement, une fois l'exposition terminée dans la langue originale de production. Pour connaître les démarches administratives et techniques à suivre, les musées doivent contacter le personnel de l'administration du programme. Les coûts doivent être calculés selon la formule proposée à l'Annexe A.

Exigences relatives au Programme Histoires de chez nous

- Les expositions Histoires de chez nous doivent être mises au point au moyen du logiciel Histoires de chez nous.
- Le logiciel fourni par le RCIP ne peut être reproduit, adapté ou redistribué de quelque manière que ce soit.
- Les expositions Histoires de chez nous doivent contenir au moins 100 images accompagnées de textes descriptifs, ainsi que le matériel audio et/ou vidéo connexe. L'exposition doit aussi inclure au moins une chronique, c'est-à-dire une narration présentant l'histoire locale au moyen d'images, d'extraits audio et d'informations tirés de l'exposition. Pour de plus amples renseignements concernant les chroniques, veuillez consulter le site du RCIP au : http://www.rcip.gc.ca/Francais/Membres/MVC_Histoires/expositions_chroniques.html.
- Des transcriptions ou des résumés des extraits audio inclus dans l'exposition doivent être accessibles aux personnes souffrant de limitations fonctionnelles auditives.
- L'établissement participant doit obtenir l'autorisation d'inclure le matériel dans ses expositions. Le RCIP fournira un spécimen de formulaire d'autorisation qu'il sera possible d'employer à titre de guide auprès de fournisseurs de contenu dans la collectivité (particuliers et/ou organismes). Les musées qui requièrent un avis juridique devraient consulter les conseillers juridiques de leur institution.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

- Un résumé de l'exposition d'un minimum de 250 mots (maximum 400) doit être fourni sous forme électronique une fois l'exposition terminée et prête à être versée dans la rubrique Histoires de chez nous. Le résumé peut être inclus dans le CD-ROM de l'exposition ou être envoyé par courriel à service@rcip.gc.ca. Le RCIP se réserve le droit de faire la mise au point du résumé avant de l'afficher sur le site du MVC.
- Les expositions Histoires de chez nous doivent résider dans le serveur du RCIP. Le musée peut communiquer avec le RCIP s'il souhaite obtenir l'URL complet pour créer un lien à partir de son site Web vers son exposition Histoires de chez nous.
- C'est au musée qu'il revient de répondre aux commentaires du grand public au sujet de ses expositions. Lorsque l'exposition est produite, il faut fournir au RCIP une adresse de courriel pour les commentaires des internautes.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network

ANNEXE A

DIRECTIVES CONCERNANT LE CALCUL DES COÛTS OU VALEURS

Traduction

Selon le traducteur, les coûts sont calculés à l'heure ou au mot.

Tarif horaire : environ 75 \$

(nombre estimatif de mots traduits à l'heure : 210;
nombre estimatif de mots révisés à l'heure : 500)

Tarif au mot : environ 0,30 \$.

Octobre 2009



Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Canadian Heritage Information Network